



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assiette

Question écrite n° 91667

Texte de la question

M. Patrick Lemasle appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget, sur les modalités de détermination de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP). En effet, afin de permettre une meilleure équité de chacun devant l'impôt, la déclaration annuelle de revenus pourrait faire figurer l'ensemble des recettes de l'année perçues par chaque contribuable, à savoir : les salaires, retraites et autres revenus actuellement demandés mais aussi les aides de toutes sortes perçues, telles que les allocations familiales, les allocations logement, les allocations veuvage aux personnes âgées, les allocations chômage. Cette mesure permettrait une imposition sur l'ensemble des revenus réels et en outre d'éviter les effets de seuil et de rendre l'impôt plus juste. Il lui demande dans quelle mesure le Gouvernement pourrait intégrer ces propositions.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lemasle](#)

Circonscription : Haute-Garonne (7^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91667

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 décembre 2015](#), page 9799

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)